



Succession et choix du notaire

Par **tchikovitch**, le **26/01/2022** à **14:03**

Bonjour,

Lors d'une succession et en présence de plusieurs héritiers réservataires, qui doit choisir le notaire ?

En cas de désaccord , est-il permis d'avoir deux ou plusieurs notaires ?

merci.

Par **Lag0**, le **27/01/2022** à **08:22**

[quote]

En cas de désaccord , est-il permis d'avoir deux ou plusieurs notaires ?

[/quote]

Bonjour,

Il n'y a qu'un seul notaire qui gère la succession, mais chaque héritier peut prendre son propre notaire qui n'a alors qu'un rôle de conseiller.

Par **amajuris**, le **27/01/2022** à **11:10**

bonjour,

le notaire n'est pas toujours nécessaire ni obligatoire en matière de succession.

le notaire est nécessaire pour établir les actes de notoriété et surtout, en présence de biens immobiliers, pour établir les actes authentiques pour la mise à jour du fichier immobilier du service de la publicité foncière.

la déclaration de succession au trésor public, lorsqu'elle est obligatoire, peut être établie par un héritier.

salutations